DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212002471-20210118-21-009-F-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/01/2021
Publication : 20/01/2021
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

N° 21/009/F

SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

OBJET : FINANCES
Paiement de factures impayées à la SAS CIABRINI Guillaume BTP.

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 janvier 2021 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Janine ZANNINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Dumenica VERDONI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Véronique FILIPPI à Nathalie MAISETTI ; Janine ZANNINI à Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Paule COLONNA CESARI ; Nathalie CASTELLI à Marie-Luce SAULI ; Santina FERRACCI à Nathalie APOSTOLATOS ; Vincent GAMBINI à Jacky AGOSTINI ; Grégory SUSINI à Emmanuelle GIRASCHI ; Petru VESPERINI à Michel GIRASCHI ; Ange Paul VACCA à Didier LORENZINI ; Marie-Antoinette CUCCHI à Joseph TAFANI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Antoine LASTRAJOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune est relancée depuis plusieurs années par la SAS CIABRINI Guillaume BTP, anciennement S.A. Guillaume CIABRINI, concernant des factures émises sur marché n'ayant pas fait l'objet de règlement.

Ces factures sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Date facture	Objet	BDC	Date BDC	N° de marché	Montant TTC
2003	Travaux de revêtement quai des pêcheurs	3950010	22/05/2003		3.905,55 €
2004	Extension réseau UPSI			30851	30.455,49 €
2004	Extension Rocca Serra			30851	34.441,51 €
2005	Revêtement Port de Plaisance	5950011	21/06/2005	30581	20.084,57 €
2005	Route d'accès à la station de Nota			30581	9.722,21 €
2004	Rue de la porte génoise	4100102	15/04/2004	41001	16.461,36 €
2005	Alimentation Cala Verde	5100101	20/05/2005	41001	4.985,24 €
2005	BP pour espaces verts – Rue de la gendarmerie	5085138	20/05/2005	41001	1.449,14 €
2005	Antenne Sparavitoli à Precojo	5100103	20/05/2005	41001	17.597,52 €
2005	Alimentation et branchement particulier Hôtel Casa del Mare	5100104	20/05/2005	41001	8.998,56 €
2005	Dévoiement de réseau à Vetta	5100105	01/06/2005	41001	11.946,96 €
2005	Rue du commandant Quilici	5100102	20/05/2005	41001	25.930,03 €
2012	Aménagement du Prunello - Travaux de libération des emprises				16.200,00 €
2014	Marché de création d'un court de tennis sur le Prunello - Lot n° 4 « Eclairage »				4.697,00 €
2012	Marché de création d'un court de tennis sur le Prunello - Lot n° 1 infrastructure travaux VRD façade nord/ouest et en limites parcelle Panazzolo	032311G202	19/10/2012	03321	14.322,44 €
2014	Marché de création d'un court de tennis sur le Prunello - Lot n° 1 infrastructure, alimentation électrique et téléphone du restaurant	033211G301	13/05/2014	03321	1.593,90 €
2014	Marché de création d'un court de tennis sur le Prunello - Lot n° 4.	033214G301	13/05/2014	03321	53.754,80 €

Après vérifications, il apparaît que la société a réalisé des relances constantes depuis 2003, chacune étant espacée de moins de 4 ans. Ces factures ne peuvent donc pas être frappées de déchéance quadriennale.

La Commune a procédé au paiement régulier des factures concernant les marchés pour la création d'un court de tennis au sein du complexe du Prunello.

Pour les factures restantes, après étude des dossiers par les services de la Ville et concertations avec l'entreprise, il a été décidé :

- de ne présenter au paiement que les seules factures pour lesquelles un bon de commande est existant ;
- de prononcer la réception sur les travaux effectivement achevés (cause principale de l'opposition au paiement) ;
- en échange, l'entreprise s'engage à ne pas demander le paiement des intérêts moratoires sur ces factures, ceux-ci représentant parfois des sommes plus importantes que les factures elles-mêmes.

De plus, l'entreprise et la Ville conviennent ensemble que toute demande antérieure à 2014 et concernant l'exécution de ces marchés, ne pourra plus être représentée à la Ville.

La liste des factures éligibles à ce dispositif est détaillée ci-dessous :

Date facture	Objet	BDC	Date BDC	N° de marché	Montant TTC
2005	Revêtement Port de Plaisance	5950011	21/06/2005	30581	20.084,57 €
2004	Rue de la porte génoise	4100102	15/04/2004	41001	16.461,36 €
2005	Alimentation Cala Verde	5100101	20/05/2005	41001	4.985,24 €
2005	BP pour espaces verts – Rue de la gendarmerie	5085138	20/05/2005	41001	1.449,14 €
2005	Antenne Sparavitoli à Precojo	5100103	20/05/2005	41001	17.597,52 €
2005	Alimentation et branchement particulier Hôtel Casa del Mare	5100104	20/05/2005	41001	8.998,56 €
2005	Dévoiement de réseau à Vetta	5100105	01/06/2005	41001	11.946,96 €
				TOTAL	81.523,35 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le règlement d'un montant de 81.523,35 € au titre des factures impayées à la SAS CIABRINI Guillaume BTP (anciennement S.A. Guillaume CIABRINI) et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à cette fin, les parties conviennent expressément que les factures n'ayant pu être régularisées ne pourront plus faire l'objet d'autres demandes de paiement à l'avenir.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 15 janvier 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le règlement des factures pour un montant de 81.523,35 € au titre des factures impayées à la SAS CIABRINI Guillaume BTP (anciennement S.A. Guillaume CIABRINI).

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : que les factures n'ayant pu être régularisées ne pourront plus faire l'objet d'autres demandes de paiement à l'avenir.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice		33
Nombre de membres présents		19
Nombre de procurations		12
Nombre de suffrages exprimés		31
Votes :	pour	
	dont procurations	
	contre	
	dont procurations	
	abstention	
	dont procurations	
	unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

MAIRIE DE PORTO-VECCHIO 47 47 CORSE DU SUD